Calcul d'une pension alimentaire et revenu de mon épouse

Par Visiteur

Bonjour,

Mon revenu mensuel est de 2 241,58 ? (avec primes).
Le revenu mensuel de mon épouse est de 3 083,33 ?(avec primes).

Le divorce se fera à l'amiable.

Je vais avoir la garde de notre fils qui a 12 ans.

Je garde provisoirement la maison acquise par le couple le temps de sa vente (répartition de la valeur de la maison 2/3 à moi-même et 1/3 à mon épouse). Il y a 500? par mois de crédit restant à payer suite à des travaux réalisés dans cette maison.

Suivant la loi (et éventuellement suivant jugements déjà rendus) peut-on donner une fourchette pour le calcul de la pension alimentaire que mon épouse devra me verser ?

Je vous en remercie.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Afin que je puisse vous donner une fourchette pour le montant de la pension, il me faut connaitre également les frais fixes de votre femme et les vôtres car cela rentre en ligne de compte pour le calcul de la pension.
Par ailleurs, il faut savoir que ce montant indicatif sera revu à la hausse ou à la baisse selon les besoins de votre enfant et je ne peux les évaluer (ex: frais de scolarité, ou autre).

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Au vu des éléments que vous nous avez communiqués, le montant de la pension alimentaire sera entre 198 et 310 euros.
Comme je vous l'avais précisé il s'agit d'un chiffre à titre indicatif et seul le juge pourra préciser fixer ce montant.

Cordialement

Par Mathildet

Bonjour,

Je souhaiterais savoir quelles sont les conditions qui fixent le montant d'une pension alimentaire et son obtention. Pourriez-vous me renseigner s'il vous plaît ?

Merci d'avance.